

The logo for CEPAG features the letters 'CEP' in a bold, black, sans-serif font, followed by a red triangle pointing upwards, and then the letter 'G' in the same font. The background consists of a large cyan circle on the left and a grey circle with a fine horizontal line pattern on the right, both overlapping the white background.

CEPAG

Centre d'Éducation Populaire
André Genot

Le cauchemar américain

THÉMATIQUE

Janvier 2008

Rédaction :

Nicolas LATTEUR

Editeur responsable :

Annick Thyré ■ CEPAG asbl
Rue de Namur 47 ■ 5000 Beez

Le cauchemar américain



**L'Etat pénitence américain
source d'inspiration du néolibéralisme**

Introduction

Depuis 30 ans, les travailleurs et leurs organisations syndicales ont subi les feux nourris d'une **entreprise de disqualification** de la part des médias, du monde patronal, du monde universitaire dans sa grande majorité et d'une grande partie du monde politique.

Devant cette coalition des dominants, **le syndicat reste un des seuls lieux de rassemblement et de défense possible des travailleurs**. Dans un contexte où les conquêtes sociales subissent les attaques répétées d'une offensive néolibérale initiée il y a 30 ans, **le rapport de force** que peuvent imposer les organisations syndicales est décisif.

Les politiques mises en œuvre en Belgique et en Europe puisent pour une bonne part leurs inspirations chez les idéologues conservateurs américains. C'est pourquoi analyser la situation sociale des Etats-Unis et son évolution permet précisément d'appréhender :

- les **fondements** des politiques développées aujourd'hui dans notre pays et les moyens choisis, notamment médiatiques, pour les légitimer. Car les politiques sociales adoptées actuellement se basent sur des projets répressifs conçus et mis en œuvre aux USA. Elles sanctionnent les allocataires sociaux ou les travailleurs victimes d'une restructuration et transforment les problèmes sociaux en questions de responsabilité individuelle.
- le **visage du projet politique des droites de plus en plus décomplexées** qui gouvernent dans de nombreux pays et qui dirigent les grandes organisations internationales (OMC, OCDE, FMI...).
- les **conséquences possibles** d'une dégradation du rapport de force qui diminuerait la capacité d'intervention des organisations syndicales. En effet, aux USA, les syndicats sont marginaux au sein de la société. Ils ne représentent qu'une **MINORITE** de travailleurs et ont une capacité d'intervention extrêmement faible. Ce qui a rendu plus aisée l'offensive ultralibérale lui permettant davantage d'imposer son projet politique.

La révolution néolibérale aux USA

Les Etats-Unis ont été le théâtre d'une véritable révolution conservatrice. Dès les années '50 et '60, les idéologues néolibéraux se sont organisés dans des les *think-tanks*¹ - groupes de pression, financés à coût de centaines de millions de dollars par le pouvoir économique. Ceux-ci créent des liens avec les milieux politiques dirigeants et organisent des campagnes médiatiques où :

- ils dénoncent comme **entrave à la liberté individuelle** toute **solution collective aux problèmes des travailleurs** ;
- ils remplacent les notions de **justice sociale et d'équité** par celles de **liberté et de responsabilité individuelle**. *« C'est au nom de cette liberté de choix que furent justifiées toutes les mesures menant à l'atrophie des politiques sociales, ainsi que les campagnes prônant l'individualisation et la privatisation des retraites, de la santé, de l'école même. Alors que le pouvoir économique connaissait une concentration et une liberté de décision sans précédent, il avait désormais face à lui une force de travail de plus en plus atomisée, dont la seule liberté se réduisait à accepter les conditions d'emploi et de salaire qu'on lui imposait. »*²

Les présidences successives des démocrates et des républicains ont relayé ces conceptions en s'attachant à :

- précariser les conditions de travail et salariales ;
- démanteler le maigre système de protection sociale et d'assistance publique ;
- restreindre les droits syndicaux et criminaliser la résistance sociale.

¹ Les *think-tanks*, ou instituts de conseil, sont des bureaux d'études financés par des industriels qui investissent les champs médiatiques, scientifiques et politiques. Ils diffusent une philosophie libérale en faisant passer pour naturelles les lois du marché et de la concurrence, disqualifient toute régulation étatique de l'économie, élaborent des propositions politiques sur base de recherches très partisans. La diffusion est assurée par les moyens financiers colossaux dont ils disposent.

² Isabelle Richet, *Les dégâts du libéralisme. Etats-Unis : une société de marché*, Paris, Textuel, 2002, p. 8.

1. Les conditions de travail et salariales

La faiblesse historique du syndicalisme américain explique partiellement le degré peu élevé des protections sociales garanties aux travailleurs. Par exemple, les américains doivent négocier la durée de leurs congés payés avec leur employeur. Le minimum légal est de zéro, la moyenne nationale de 13 jours par an. Il n'existe pas non plus de **garantie législative pour les congés de maladie**, payés ou non, et seul est prévu un **congé de maternité non rémunéré** de 13 semaines.

Dès la fin des années '70, **les politiques libérales vont aggraver considérablement cette situation. Elles s'en prennent aux « coûts du travail »** et recherchent le développement des conditions les plus favorables aux investissements.

Elles favorisent **une stratégie de délocalisation et de désindustrialisation.** « *La production manufacturière fut d'abord déplacée des Etats du Nord-Est vers ceux du Sud où, grâce au système fédéral permettant d'adapter la législation aux conditions locales, les entreprises trouvèrent une main-d'œuvre non syndiquée et peu rémunérée.* »³ Le mouvement s'est étendu à plusieurs secteurs et est allé jusqu'à la délocalisation vers des pays en voie de développement. Dans le secteur manufacturier, de nouvelles technologies ont été introduites et ont permis le remplacement des travailleurs qualifiés les plus coûteux. Plus ces technologies sont sophistiquées, moins elles nécessitent de qualification, la main-d'œuvre devenant bien plus facilement remplaçable. Elles permettent également une réduction du nombre d'effectifs par une augmentation importante de la productivité (parfois de 40%).

Parallèlement, les grandes entreprises ont changé leur fusil d'épaule et ont privilégié les investissements dans les secteurs jugés plus compétitifs (industrie pétrolière, télécoms et services financiers au détriment de

³ Isabelle Richet, *op. cit.*, Paris, Textuel, 2002, p.27.

secteurs manufacturiers. La double récession Carter/Reagan (fin des années '70 - début des années '80) a permis d'accélérer encore le processus. 53% des emplois supprimés l'ont été de façon définitive.

Tous les moyens sont bons pour contribuer à la **libéralisation de l'économie** :

- des entreprises recevant des contrats de l'Etat fédéral sont libérées de l'obligation d'appliquer la législation sur le salaire minimum ;
- la loi vieille de 70 ans sur l'interdiction du travail des enfants a été abrogée ;
- les délocalisations et les contrats de sous-traitance sont devenus du seul ressort de l'entreprise qui est ainsi libérée de l'obligation de négocier avec des syndicats ;
- les employeurs sont autorisés à dénoncer une convention collective avant échéance en vue d'obtenir des concessions sur les conditions de travail et le salaire. Résultat, au moins 1/3 des emplois couverts par des conventions collectives de travail négociées par les syndicats ont disparu. Des entreprises des nouveaux sites industriels se sont vantées de ne compter aucun travailleur syndiqué parmi leurs employés. **Les grilles de salaires à deux vitesses se multiplient.** Les nouveaux embauchés touchent parfois 55% seulement du salaire des « anciens ».

Conséquence de la politique de déréglementation, **les accidents de travail et les maladies professionnelles** sont en nette recrudescence :

- **les contrôles ont été diminués** selon le sacro-saint principe du marché-roi, qui pousserait même les entreprises devant faire face à des coûts importants à souscrire à des assurances. Il n'en est rien. Vu la baisse des contrôles, les entreprises font pression pour que les maladies et les accidents du travail ne soient pas déclarés ;
- **les organes d'inspection ont été remplacés sous la présidence de Clinton par des consultations** dont les résultats n'ont plus aucune valeur contraignante pour les entreprises ;
- **Bush Jr a aboli les standards ergonomiques** et a supprimé de nombreuses réglementations en matière de maladies et d'accidents.

Mais qu'en est-il de la révolution high-tech, réputée créer des emplois avantageux et bien rémunérés ?

- La concurrence règne entre des employés travaillant régulièrement 70 heures/semaine et n'ayant aucune sécurité d'emploi. C'est au plus innovant, au plus productif qu'iront les louanges et les primes d'un jour.
- Les travailleurs permanents, bien rémunérés, sont en train de devenir une espèce en voie de disparition. « *L'industrie des nouvelles technologies est en effet parvenue à faire pression sur le Congrès américain afin que soient adoptées des lois libérant le marché de l'emploi, par le truchement d'un doublement du nombre de visas accordés à des étrangers instruits, venus occuper des emplois temporaires et qualifiés dans l'industrie informatique américaine.* »⁴ Les patrons pourront ainsi embaucher et licencier à leur guise, mais aussi transformer le statut d'immigrant de leurs employés. Ils pourront décider de renvoyer à l'étranger tous ceux qui tenteraient de créer un syndicat ou qui refuseraient de faire des heures supplémentaires.
- La **high-tech** requiert aussi beaucoup d'huile de bras. Ainsi, à Amazon.com, « *la majorité des employés sont des dactylos qui enregistrent et transmettent les commandes des clients et des travailleurs manuels qui emballent les livres. Dans les bureaux comme dans les entrepôts, la pression est constante pour accélérer les rythmes de production afin de ne pas faire mentir l'image de l'entreprise : un click et vous êtes servis ! Amazon a installé ses centres de distribution dans des zones à fort taux de chômage, attirant les travailleurs et leur faisant accepter des salaires modestes en échange de stocks-options qui désormais ne valent plus rien, mais ils doivent néanmoins montrer une disponibilité totale en fonction de la demande.* »⁵
- Le personnel d'entretien des sociétés high-tech a à peine de quoi payer son loyer. Les prix des locations sont parfois tellement élevés en regard

⁴ Rick Fantasia et Kim Voss, *Des syndicats domestiqués. Répression patronale et résistance syndicale aux Etats-Unis*, Paris, Raisons d'agir, 2003, p. 14.

⁵ Isabelle Richet, *op. cit.*, Paris, Textuel, 2002, p. 48. Les stock-options sont des options sur titres. Forme d'actionnariat salarié, ils permettent aux salariés d'obtenir des actions de leur entreprise moyennant un prix et une date fixés à l'avance.

des salaires dérisoires que des travailleurs ne trouvent un logement que dans des garages ou des cabines de piscines.

Les autres secteurs de l'économie américaine ne sont pas mieux lotis. A titre d'exemples :

- **le secteur de l'alimentation et des fast-foods connaît des conditions de travail épouvantables.** Dans les abattoirs qui transforment les animaux en hamburgers, la combinaison entre l'accélération des rythmes de production et le remplacement des travailleurs qualifiés par des immigrés illégaux sous-payés a multiplié les accidents souvent mortels : les travailleurs décapités ou broyés par des machines se comptent par dizaine et l'industrie ne prévoit qu'une indemnisation de 480 dollars⁶ à la famille de la victime en cas de décès ;
- **dans les chantiers publics**, la loi fédérale - le *Davis-Bacon Act* - obligeant les employeurs à respecter le minimum salarial local a été abolie à l'occasion des ravages provoqués par l'ouragan *Katrina*. La catastrophe a permis la levée de cette loi qui était depuis longtemps la cible des républicains conservateurs. Au même moment, des contrats plantureux étaient offerts aux sociétés *Halliburton* ou *Blackwater security* tout juste repues des profits accumulés en Irak⁷.

Les emplois précaires représentent aujourd'hui 30% du volume total de l'emploi. Environ 30 millions de personnes, soit un tiers de la main-d'œuvre est employée temporairement « *en leasing, en sous-traitance, à temps partiel ou à son compte, où le nombre de personnes travaillant dans des agences de travail intérimaire est passé de 1,2 à 2,9 millions entre 1990 et 2000, et où 25% de tous les emplois créés depuis 1984 sont des emplois à durée déterminée !* »⁸

⁶ Au 15 janvier 2008 : 480\$ = 326,35€

⁷ Mike Davis, « A la Nouvelle-Orléans, un capitalisme de catastrophe », *Le Monde Diplomatique*, octobre 2005, p. 4-5.

⁸ Rick Fantasia et Kim Voss, *Des syndicats domestiqués. Répression patronale et résistance syndicale aux Etats-Unis*, Paris, Raisons d'agir, 2003, p. 15.

Ils permettent aux employeurs de gérer comme bon leur semble une main-d'œuvre congédiable sans délais et pour laquelle aucune cotisation à un système de retraite, de soin de santé ou à l'assurance chômage n'est requis.

Ces emplois ont été encouragés par des dispositifs législatifs tels que la loi « Mac Donald ». Elle prévoit un « SMIC jeune » inférieur de 20% au salaire minimum adulte. Un programme de formation des jeunes au travail permet à une entreprise de recevoir 2.400 dollars par jeune embauché qu'elle ne doit garder que 400 heures. Une entreprise telle que Microsoft économise 24 millions de dollars par an pour chaque millier de travailleurs temporaires engagés. Et ceux-ci représentent 1/3 de ses 17.000 employés⁹.

En conséquence, dans cette fameuse *civilisation du bien*, vantée par George W. Bush, les inégalités n'ont cessé de croître :

- 75% de la richesse produite est accaparée par 10% de la population « *les taux de profit se sont accrus de 50% depuis 1989 alors que les salaires réels de la majorité des Américains n'ont pas encore rattrapé leur niveau de 1973 (...) 42,6 millions de personnes n'ont pas d'assurance maladie, 32 millions de personnes - dont 12 millions d'enfants - vivent dans la pauvreté et (...) les infrastructures publiques sont à l'abandon* »¹⁰.
- Les 1% les plus riches ont vu leurs revenus progresser de 157% entre 1983 et 1999, alors que le reste de la population a vu son pouvoir d'achat diminuer considérablement.
- Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté et travaillant est en croissance permanente. En 1993, 36% des familles pauvres comptaient un salarié plein temps, contre 44,5% aujourd'hui. 77% des enfants pauvres (12 millions) ont un parent qui travaille à plein-temps ou à mi-temps.

⁹ Chiffres donnés par Isabelle Richet, *op. cit.*, Paris, Textuel, 2002.

¹⁰ Isabelle Richet, *Les dégâts du libéralisme. Etats-Unis : une société de marché*, Paris, Textuel, 2002, p. 8-9.

- 37% des personnes qui ont besoin d'une aide alimentaire mensuelle travaillent¹¹.

Le travail tend à redevenir un objet non réglementé socialement et soumis aux aléas de la négociation individuelle. La règle collective est disqualifiée au profit du contrat privé.

Mais la révolution conservatrice ne s'en est pas prise au seul monde du travail. C'est l'ensemble des classes paupérisées qui ont été touchées au travers du détricotage de la protection sociale et de l'assistance publique.

2. La sécurité sociale et l'assistance publique

Les ultraconservateurs américains se sont montrés les champions des politiques de privatisation et de destruction des droits sociaux. Les avantages recueillis sont nombreux :

- les impôts ont diminué, tout comme les coûts du travail, ce qui permet d'imposer n'importe quelle condition de travail et salariale aux travailleurs fortement précarisés ;
- des contrats juteux pour des compagnies d'assurance qui profitent de la privatisation de la maigre protection sociale américaine ;
- l'Etat est délégitimé comme intervenant social. Les campagnes menées par les conservateurs ont stigmatisé les **populations précarisées** et ont dénoncé les programmes d'aide sociale auxquels elles pouvaient prétendre. Ces derniers disculpaient la responsabilité de l'individu à son propre bien-être et encourageaient la dissolution de la famille.

Dans cette conception, l'aide sociale mine la moralité des pauvres et détruit les solidarités naturelles. Il faut dès lors en revenir à la constitution d'un filet de sécurité fondé sur l'éthique du travail, les valeurs

¹¹ Chiffres donnés par Isabelle Richet, *Idem*, p. 48.

traditionnelles et la charité privée¹². Cet assaut a servi de base budgétaire à une réduction fiscale et à une hausse du budget militaire.

Cette vaste campagne de discrédit mène à différentes offensives contre divers programmes de protection sociale :

- **Le mode de financement et d'éligibilité à l'assurance chômage** (garantie pour 26 semaines avec prolongation possible de 13 semaines) est modifié : considéré comme programme coûteux décourageant l'emploi, Reagan¹³ a imposé aux Etats un intérêt de 10% sur tout emprunt au Trésor fédéral pour subvenir au programme chômage. Reagan en a également restreint l'accès. Des conditions de durée de travail ainsi que de niveau salarial ont été introduites pour pouvoir y accéder. Dans certains Etats, l'assurance n'est plus garantie pour les travailleurs à temps partiel. Suite à ces réformes, seuls 38% des chômeurs sont encore couverts. Depuis janvier 2002, 11.000 travailleurs épuisent chaque jour leur droit.
- **Des pans entiers du secteur des soins de santé sont privatisés.** Les chiffres sont hallucinants. Le nombre de personnes sans couverture médicale est passé de 43,574 millions en 2002 à 44,961 millions en 2003.
- **Bush Jr entend également s'attaquer à la réforme des pensions** en privatisant ce qui reste des retraites publiques. Instauré par le *Social security act* en 1935 sous la présidence de Franklin Roosevelt, le système de retraite publique opère par répartition. Salariés et employeurs versent 6,2% de la masse salariale, le montant imposable maximum étant toutefois de 90.000 dollars¹⁴. Les prélèvements sont versés aux actuels retraités. Les fonds de pension ont progressivement pris le pas sur les retraites par répartition. Celles-ci ne remplacent que très faiblement le salaire. Elles ne représentent que 25 à 30% de ce

¹² Cette conception est actuellement développée par Nicolas Sarkozy. On peut d'ailleurs répertorier comme sources d'inspiration du président français les programmes politiques des conservateurs américains. Voir Serge Halimi, « Les recettes idéologiques du président Sarkozy », *Le Monde Diplomatique*, juin 2007.

¹³ Ronald Reagan a été Président des Etats-Unis de 1981 à 1989.

¹⁴ George Ross, « Vers la privatisation du système des retraites aux Etats-Unis », *Le Monde Diplomatique*, juin 2005, p. 6.

dernier. Elles permettent néanmoins à des personnes de se maintenir juste au-dessus du seuil de pauvreté. « *Fondée sur les notions de solidarité et de partage collectif du risque, la retraite par répartition est la pierre angulaire de ce qui reste du système public de protection sociale américain.* »¹⁵ Il était donc tout naturel que l'administration le prenne pour cible en proposant un investissement de 4% des cotisations des salariés dans un système de comptes de retraite individuels que chaque individu pourrait gérer à sa guise.

La politique américaine se démarque nettement du libéralisme classique. L'idéologie sous-jacente à la société des propriétaires est la conception selon laquelle les individus et les familles propriétaires gèrent plus rationnellement leurs biens que l'Etat. Il s'agit de créer un nouveau « citoyen », libéré de toute contrainte morale rattachée au sentiment de solidarité collective.

Les programmes d'assistance publique ont également été pris à partie :

- **Les principaux programmes d'aide aux pauvres sont démantelés.** Parmi ceux-ci *Aid to Families with dependent children* (Programme d'aide aux familles avec enfants) a été pris à partie par la droite républicaine - sous la présidence de Reagan - qui en retira d'importants bénéfiques politiques. Il s'agissait du programme d'assistance le plus impopulaire qui s'adressait à des familles monoparentales défavorisées, majoritairement noires, n'ayant aucun poids politique. Dans la presse, ce n'était plus les scandaleux millionnaires qui possèdent 5 voitures et qui n'ont pas payé leurs impôts qui font la une, mais celles que Reagan appelle les « *Welfare Queens* » (les « *reines de l'Etat Providence* »), qui selon ses propres termes, « *débordent d'argent et possèdent plusieurs noms, adresses et cartes de sécu* ». C'est en s'attaquant à un programme qui permettait à des femmes noires de vivre sans travail et d'avoir des enfants illégitimes aux frais des contribuables travaillant dur, que l'adhésion des travailleurs blancs à cette politique fut rendue

¹⁵ George Ross, « Vers la privatisation du système des retraites aux Etats-Unis », *Le Monde Diplomatique*, juin 2005, p. 6.

possible. Le détournement du mécontentement des riches vers les pauvres et le gouvernement fédéral était ainsi réalisé.

- **L'obtention de l'aide sociale est réduite à 5 ans sur toute une vie** par la *Loi sur la responsabilité individuelle et le travail* adoptée en 1996 sous la présidence de Clinton. Les Etats voient leur subvention diminuer de 25% pour mettre en œuvre ces programmes. Si bien qu'une fois le budget épuisé, l'Etat n'accepte plus de nouvelles personnes. Sous peine de perte des prestations, tout bénéficiaire adulte doit accepter un travail après deux ans de participation à ce programme dans un emploi salarié privé ou dans un programme mis en place par les autorités locales. Les prestations ne sont plus versées à toute femme qui aurait un enfant supplémentaire alors qu'elle est déjà « bénéficiaire » de l'aide. Fondamentalement, l'aide n'est pas un droit mais une faveur qui se mérite.
- Bush Jr et son administration proposent une version musclée de la loi Clinton de 1996. **Leur projet prévoit le relèvement du nombre d'heures de travail hebdomadaires obligatoires de 30 à 40 pour avoir pleinement accès à l'aide sociale au taux plein et le soutien au mariage.** Dans cette conception, le mariage est le meilleur moyen de prévenir la pauvreté. Des conseillers conjugaux s'emploient à tenter de maintenir les couples afin d'épargner l'argent du contribuable. Certains Etats - notamment la très conservatrice Virginie-Occidentale - ont déjà pris l'initiative en la matière. Un bonus de 100 dollars est attribué chaque mois pour toutes les familles allocataires, à condition que les deux parents soient mariés, qu'ils vivent sous le même toit et qu'ils perçoivent conjointement l'aide sociale.

Le nombre de personnes bénéficiaires de l'aide sociale est en nette diminution. De 14,4 millions en 1994, ils ne sont plus que 5,4 millions en 2001. Nombreuses sont les femmes à avoir accepté un travail sous-payé (généralement dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et de l'aide aux personnes) qu'on leur proposait. La limite des 5 ans les oblige à accepter n'importe quelle activité.

Selon les critères européens (les personnes gagnant moins de 60% du revenu médian), le taux de pauvreté aurait atteint les 23,8% en 2000. Alors que le gouvernement américain continue de prétendre que le fait d'occuper un emploi réduit la pauvreté, aussi mal payé soit-il, on observe que les allocataires sociaux gagnent entre 5.664 et 8.856 dollars par an et sont bien au-dessous du seuil de pauvreté officiel des USA situé à 9827 dollars par an¹⁶.

L'offensive d'ordre moral s'accompagne d'une offensive d'ordre pénal. Si l'on peut aider pour un temps les pauvres méritant, par contre, on ne peut utiliser que la répression pour *ceux qui poursuivent dans le vice et le péché, c'est-à-dire dans le célibat, le divorce et le chômage* ... Cette moralisation des classes précarisées se traduit donc également par leur pénalisation. C'est en ce sens que nombre d'Etats ont considérablement renforcé leurs effectifs policiers afin de quadriller les zones dites « sensibles » et ont adopté la politique de tolérance zéro¹⁷.

On comprendra que les Etats-Unis, en plus de s'attaquer à la législation du travail et aux programmes de sécurité sociale et d'assistance publique, aient été à l'avant-garde en matière de disqualification des organisations syndicales et de criminalisation de la résistance sociale.

¹⁶ Les chiffres sont donnés par Anne Daguerre, *idem*, p. 4.

¹⁷ Loïc Wacquant, *Les prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir, 1999. Selon la conception du « Qui vole un œuf vole un bœuf », la tolérance zéro conduit à la sanction immédiate de la moindre infraction. La tolérance zéro correspond à l'introduction des méthodes du management privé au sein de la police. Des primes sont attribuées aux policiers les plus rentables et il existe des obligations de résultat... La tolérance zéro n'est qu'un élément d'un renforcement des capacités répressives de l'Etat au détriment de ses capacités d'intervention sociale. En témoigne la multiplication de la population carcérale, essentiellement aux USA, mais aussi dans la plupart des pays occidentaux. Aux Etats-Unis, la population carcérale atteignait en 2001 2,1 millions de personnes, alors que l'allocation d'assistance publique était allouée à 2,1 millions de ménages. 93% des détenus américains sont des hommes, 90% des bénéficiaires de l'aide sociale, généralement obligés à s'adonner à un travail sous-payé, sont des femmes. Il y a donc une régulation pénale des populations précarisées. Voir Loïc Wacquant, *Punir les pauvres*, Marseille, Agone, 2004. p. 38.

3. Le syndicalisme américain

L'absence de protection sociale, le surmenage et les inégalités sociales érigées en normes distinguent les USA de l'Europe de l'Ouest. Ces aspects spécifiques de la société américaine sont « *le résultat de la faiblesse historique du syndicalisme qui s'est cristallisé, depuis la Seconde Guerre mondiale, en une série d'organisations fermées, regroupant des travailleurs syndiqués pour des raisons corporatistes* ». ¹⁸

Différentes particularités caractérisent le syndicalisme aux USA :

- Même si les USA ont été le théâtre de luttes sociales importantes menées par des syndicats combattifs, notamment dans la première moitié du 20^{ème} siècle, ils sont marqués par une tradition cogestionnaire et corporatiste.
- **Les syndicats ne négocient des avantages sociaux que pour leurs seuls affiliés.** La couverture est en général accordée aux seuls syndiqués et doit être constamment renégociée avec un patronat souvent agressif et bien organisé. Un employé non syndiqué peut être licencié par son employeur à tout moment et sans explication, sans préavis, ni indemnité de licenciement (excepté certaines catégories de travailleurs tels que des cadres supérieurs, des professeurs d'université...). Même faible institutionnellement, le syndicalisme représente une dimension importante de la situation sociale des travailleurs. Les personnes syndiquées obtiennent de meilleurs salaires, une couverture sociale plus importante et une garantie contre le licenciement abusif.

¹⁸ Rick Fantasia et Kim Voss, « *Des syndicats domestiqués. Répression patronale et résistance syndicale aux Etats-Unis* », Paris, Raisons d'agir, 2003, p. 8. Cette faiblesse a permis l'émergence d'un néo-libéralisme agressif qui n'a rencontré que de faibles résistances.

- **Appartenir à un syndicat est presque aussi difficile que d'obtenir « la citoyenneté dans un pays européen ; surtout, une fois qu'un travailleur est syndiqué, il doit sans cesse défendre cette appartenance contre l'opposition agressive du patronat »¹⁹.**
- **La présence du syndicat dans une entreprise n'est possible qu'après l'approbation par vote d'une majorité de salariés.** L'employeur peut remettre en cause la présence syndicale à tout moment en recueillant l'assentiment de plus de 50% de ses salariés. Un retour en arrière n'est donc jamais à exclure. On imagine toutes les manœuvres possibles. *« L'appartenance à un syndicat est un statut que l'on obtient (et que l'on défend) site par site et entreprise par entreprise, par un processus d'organisation quasi indépendant. Ce processus est mis en place quand un groupe d'ouvriers de la base, soutenus par l'une des 64 organisations syndicales nationales autonomes aux compétences fortement délimitées (selon les différentes industries ou les postes de travail), se mobilisent pour convaincre une majorité de leurs collègues d'adhérer collectivement au syndicat dans le cadre d'élections de représentations supervisées par le National Labor Relations Board²⁰ (NLRB). En cas de succès, une section locale du syndicat national est alors officiellement désignée comme partenaire de négociations pour les travailleurs de l'entreprise. »²¹*
- **Le système de négociation collective est décentralisé.** Dans des milliers d'entreprises, délégués syndicaux et patronaux négocient séparément des milliers d'accords syndicaux séparés qui ne s'appliquent généralement qu'à des entreprises spécifiques.

¹⁹ Rick Fantasia et Kim Voss, *Idem*, p. 26.

²⁰ Office national des relations de travail.

²¹ Rick Fantasia et Kim Voss, *Idem*, p. 30-31.

Des dispositions répressives tendent à restreindre le champ de l'action syndicale. Devant la menace communiste que craignent les conservateurs américains, un dispositif antisyndical est constitué. L'arme élaborée spécialement est la *Taft-Hartley Act* votée en 1947. Elle permet d'affaiblir la garantie des droits syndicaux de trois façons :

- La suppression de l'accord garantissant aux syndicats l'engagement de travailleurs syndiqués. La loi a donc enlevé le contrôle des marchés locaux de l'emploi aux syndicats pour la confier au patronat.
- L'autorisation donnée aux états de réduire les droits syndicaux, ce qui permettait une concurrence entre régions, et la possibilité pour les employeurs de délocaliser la production là où le taux de syndicalisation est plus faible.
- La création et le maintien d'une organisation syndicale au sein d'une entreprise ne relevait plus d'un processus électoral contrôlé par la collectivité militante des ouvriers mais par le gouvernement. Les *« syndicats allaient désormais se créer en dehors du contexte immédiat (et de l'urgence) des revendications sociales : il leur fallait obtenir l'accord de la bureaucratie officielle de l'Etat, ce qui allait accroître considérablement le rôle des fonctionnaires, des juristes et de la tracasserie administrative. »*²²

Notons que cette loi introduisait également la possibilité pour l'employeur de demander l'interdiction des piquets de grève, dans un système où, de toute manière, l'employeur a le droit d'engager des travailleurs remplaçants (véritables briseurs de grève) afin de poursuivre la production lorsque le tout ou une partie de son personnel est à l'arrêt.

²² Rick Fantasia et Kim Voss, *Idem*, p. 54-55.

L'offensive néolibérale approfondit ce dispositif :

- les dispositions qui permettaient aux syndicats de ne pas être poursuivis comme organisations enfreignant la libre concurrence sont abrogées ;
- la distribution de tracts devant des entreprises pour appeler à la grève est interdite ;
- les employeurs sont autorisés à licencier des grévistes qui appellent leurs collègues à débrayer ;
- les tracasseries administratives ont été renforcées. *« Alors que la Maison Blanche s'était opposée bec et ongles à toute nouvelle réglementation sur l'air, la qualité de l'eau ou l'hygiène alimentaire en invoquant son aversion pour la bureaucratie et la paperasse, en décembre dernier le ministère du travail a adopté plusieurs décrets obligeant les syndicats à détailler chacune de leurs dépenses supérieures à 2.000 dollars engagées lors d'une campagne de recrutement, d'une grève ou d'une action de type parlementaire ou politique. Une disposition pareille constitue un cauchemar qui va accabler un peu plus leurs permanents déjà encombrés de formalités administratives beaucoup plus lourdes qu'en Europe. Mieux : dans le budget qu'elle propose au Congrès, alors que les fonds destinés à l'hygiène et à la santé dans les entreprises, au respect des lois sur le travail des mineurs et le salaire minimum, eux, ont été amputés, la Maison Blanche réclame une augmentation importante des dépenses d'enquête et d'audit sur les syndicats... »*²³ ;
- certaines grandes entreprises telles que Walmart, le premier employeur privé du pays, disposent de véritables **commandos d'experts**. Ce sont pour l'essentiel *« des juristes et des consultants, prêts à être parachutés là où se manifesterait le moindre signe de militantisme ouvrier. Experts dans l'art de contourner les protections légales, souvent faibles, des employés et des syndicats »*²⁴. Les moyens de

²³ Rick Fantasia, Kim Voss, « L'Etat américain engagé contre les syndicats », *Le Monde Diplomatique*, juillet 2003, p. 14.

²⁴ Rick Fantasia, « Salariés menacés et droits sociaux attaqués. Chantages ordinaires chez General Motors », *Le Monde Diplomatique*, Mars 2006, p. 21.

coercition sont parfois plus brutaux. Chaque année, plus de 10.000 salariés sont licenciés en raison de leur « activisme »²⁵.

Les syndicats sont affaiblis et doivent parfois accepter des réductions salariales de 10 à 20%. Privilégiant depuis longtemps la négociation avec les sommets du parti démocrate au détriment de l'organisation du nouveau prolétariat des services et de la mobilisation de ses affiliés, les syndicats subissent de plein fouet les effets de ces politiques. Leur représentativité est réduite de moitié. Ils n'organisent plus que 13% des salariés²⁶.

Le rêve américain devient un véritable cauchemar pour les populations précarisées dont les possibilités d'expression et d'action sont organisées.

Pourtant, nombre de dirigeants et de scientifiques vantent la réussite américaine et s'inspirent de ces politiques. Les mesures de flexibilisation, de déréglementation sociale, sont défendues au sein des institutions internationales telles que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). C'est le **modèle capitaliste de la Zone franche** - où les droits sociaux sont interdits et les capitaux libres d'imposer une discipline de fer - qui rassemble les néolibéraux de tous les pays.

²⁵ Rick Fantasia, « Salariés menacés et droits sociaux attaqués. Chantages ordinaires chez General Motors », *Le Monde Diplomatique*, Mars 2006, p. 21.

²⁶ Ce pourcentage descend à 9% si on fait abstraction du taux de syndicalisation particulièrement élevé dans la fonction publique.

Belgique - La disqualification de la solidarité sociale

La donne européenne est fondamentale pour comprendre l'évolution des politiques sociales en Belgique. Les conquêtes sociales sont la cible des conservateurs européens.

La droite, accompagnée par les partis se réclamant de la conception qu'a développée Tony Blair, tente d'imposer une révolution conservatrice. Elle tente d'imposer des réformes politiques qui visent :

- à flexibiliser le marché du travail,
- à précariser les travailleurs en les mettant en concurrence les uns entre les autres,
- à prendre pour cible les services publics par des projets de libéralisation généralisée de l'ensemble des secteurs de l'économie (énergie, poste, télécommunication...),
- à imposer une politique répressive en matière d'immigration,
- à prendre pour cible les mécanismes de redistribution des richesses : la fiscalité progressive et les solidarités sociales.

Différents organismes élaborent des stratégies pour imposer ces réformes. Parmi eux, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) a établi un véritable plan de bataille afin de poursuivre la marche en avant de la flexibilisation généralisée du marché du travail.

Chaque année, elle adresse des recommandations aux différents gouvernements européens. C'est là qu'elle suggère de procéder à des « *réformes partielles : réformer à la marge pour mettre en œuvre des changements de politique ultérieurs plus profonds* »²⁷.

²⁷ Cité par Laurent Cordonnier « Economistes en guerre contre les chômeurs », *Le Monde Diplomatique*, décembre 2006.

L'offensive doit passer par les ailes et s'en prendre aux catégories les plus fragiles du salariat, en réservant pour un second assaut le « noyau dur » : *« Pour éviter les conflits avec les principaux groupes d'intérêt, les gouvernements peuvent, dans un premier temps, introduire des réformes à la marge du "noyau dur" du marché du travail, sans véritablement toucher aux structures institutionnelles dont bénéficient les travailleurs en place. Cela tend à renforcer la dualité du marché du travail, ce qui peut ensuite permettre de gagner progressivement le soutien de l'opinion publique à des réformes plus fondamentales des institutions et politiques du marché du travail. »*²⁸

Et l'organisation de donner en exemple le Portugal, où on a pris soin de libéraliser l'intérim et les contrats à durée déterminée avant d'élargir les motifs de licenciement admissibles pour les contrats à durée indéterminée et d'abolir l'autorisation préalable pour les licenciements collectifs.

Cette bataille menée en bon ordre, conclut l'OCDE, *« a probablement placé les travailleurs titulaires d'un contrat permanent dans une position de faiblesse pour s'opposer aux réformes dans la mesure où travailleurs temporaires et chômeurs étaient relativement nombreux »*²⁹. Dans cette stratégie d'approche par les flancs, on comprend rapidement que le plus efficace consiste à s'attaquer en premier lieu aux chômeurs eux-mêmes : *« Les réformes structurelles, qui commencent par générer des coûts avant de produire des avantages, peuvent se heurter à une opposition politique moindre si le poids du changement politique est supporté dans un premier temps par les chômeurs. En effet, ces derniers sont moins susceptibles que les employeurs ou les salariés en place de constituer une majorité politique capable de bloquer la réforme, dans la mesure où ils sont moins nombreux et souvent moins organisés. »*³⁰

²⁸ *Idem*, p. 4.

²⁹ *Idem*, p. 4.

³⁰ *Idem*, p. 4.

L'OCDE transmet également un rapport annuel à la Belgique. En 2007, l'institution observait que « *Le gouvernement belge a récemment pris une série de mesures pour décourager la sortie précoce du marché du travail et faciliter le retour à l'emploi de personnes ayant cessé leur activité. Ces actions ont consisté notamment à fermer certaines voies vers la pension anticipée, comme le stipule le Pacte de solidarité entre les générations. En outre, des mesures d'activation ont été appliquées, avec notamment des plans individualisés de retour à l'emploi, des entretiens de suivi et des sanctions possibles en cas d'insuffisance des efforts de recherche d'emploi.* »³¹

Si le Pacte de solidarité entre les générations est salué, l'OCDE propose toutefois d'aller plus loin : « *Il faut donc mettre davantage l'accent sur les interventions destinées à valoriser le travail. L'efficacité des mesures d'activation pourrait être renforcée en limitant la durée de versement des allocations de chômage. Une autre approche, que le gouvernement pourrait envisager, serait de réduire progressivement les prestations. Cette action pourrait se doubler d'un relèvement du taux de remplacement initial. La surveillance de l'effort de recherche devrait être une tâche conjointe des services publics de l'emploi fédéraux et régionaux, ce qui contribuerait aussi à assurer la cohérence des mécanismes de rétroaction et de sanction.* »³²

C'est au travers de tels organismes et de telles études que le néolibéralisme conquiert peu à peu des secteurs de plus en plus importants de la société et s'impose comme pensée unique. C'est au travers de ce genre d'institutions que la révolution conservatrice américaine a pu gagner une bataille idéologique avant de s'imposer concrètement dans les différentes politiques développées³³.

³¹ « OCDE - Etude économique de la Belgique : des réformes du marché du travail pour stimuler l'emploi », www.oecd.org, mars 2007.

³² Idem.

³³ L'OCDE et d'autres organismes, tels que l'OMC et le FMI, constituent « une technostructure mondiale (...) non élue, irresponsable et pourtant bien décidée à gouverner la planète. » Isaac Johsua, *Une trajectoire du capital. De la crise de 1929 à celle de la nouvelle économie*, Paris, Syllepse, 2006, p. 118.

L'OCDE travaille de concert avec la commission européenne. La plupart des propositions de directives européennes semblent directement élaborées par la même école.

La transposition dans l'espace politique belge de ce programme se fait en fonction de certaines particularités. Ces dernières étant notamment pour la Belgique :

- une forte importance des organisations syndicales et un taux de syndicalisation avoisinant les 70% de la population active ;
- un clivage politique important entre le nord et le sud du pays qui recoupe un clivage communautaire. Les forces politiques conservatrices étant nettement dominantes en Flandre.

Ce paysage contrasté est également le théâtre d'un déploiement sans précédent du sens commun néolibéral. Il envahit les champs social, médiatique et politique de la Belgique :

- L'idéologie des assistés responsables de leur situation et sommés de prouver leurs mérites afin de pouvoir prétendre à des prestations sociales progresse. Les allocataires et les assistés sociaux deviennent suspects. Il faut désormais s'assurer de leur *proactivité* à l'aide de programmes contraignants assortis de sanctions.
- **Les droits sociaux deviennent des privilèges.** De conquêtes sociales, ils sont perçus par la majorité des bénéficiaires comme des acquis individuels. Ils sont ensuite dénoncés comme privilèges par tous ceux qui ont à cœur de démanteler ce qu'ils désignent comme les rigidités du marché du travail.
- **La légitimité des luttes sociales est fortement mise en cause** au nom de la liberté ou de l'irresponsabilité des travailleurs qui prennent en otage des employeurs et/ou des usagers, ou mettent en danger la compétitivité d'une entreprise.

La vague néolibérale a durement frappé la Belgique à partir des années '80. L'offensive prend une plus grande ampleur avec les gouvernements « Martens-Gol » qui introduisent à l'aide de *pouvoirs spéciaux* :

- des blocages d'index ;
- des mesures favorisant la réduction individuelle du temps de travail avec perte de salaire au détriment des réductions collectives de temps de travail sans perte de salaire ;
- des taux différenciés pour les allocations sociales (particulièrement discriminatoires pour les femmes et les jeunes) ;
- un calcul plus désavantageux pour les pensions légales et une politique fiscale favorable aux épargne-pensions privées ;
- des restrictions budgétaires considérables dans les services publics.

Les gouvernements Martens et Dehaene ont poursuivi le détricotage des droits sociaux :

- diminution progressive de l'intervention dans les soins de santé imposant le recours à des assurances « hospitalisation » privées ;
- stage d'attente pour les jeunes ;
- mise en place du système des ALE (créé en 1987 sur base volontaire et sur une base contraignante depuis 1994)³⁴ ;
- plan global du gouvernement « Dehaene 1^{er} » en 1993 ;
- norme salariale ;
- légitimation des privatisations (Belgacom...).

En quelques années d'offensive idéologique néolibérale, les chômeurs sont passés du statut de victimes des conditions économiques et sociales défavorables au statut d'individus mal formés, peu actifs, dont il fallait stimuler la volonté et l'employabilité par des formations intitulées *redynamisation sociale* et par des moyens d'encadrement parfois répressifs

³⁴ Daniel Draguet, « Agence Locale pour l'Emploi. Cadre législatif et réglementaire », CEPAG, novembre 2003, 45 p.

(obligation de suivre des formations sous peine de pertes des allocations sociales...).

L'évolution du sens commun permet la progression d'une certaine lecture des faits sociaux. Pas une grève ne se passe sans qu'un journaliste n'emploie l'expression de « prise d'otages » qu'il s'agisse d'usagers ou d'employeurs. Quand le conflit s'aggrave, on parlera même d'attitude déraisonnable ou égoïste des travailleurs et de leurs organisations, dans le cas de la longue lutte des salariés d'AGC Splintex par exemple³⁵ ou des grèves contre le *Pacte de solidarité entre générations*³⁶. Quelle que soit la légitimité des revendications...

1. Les conditions de travail et d'emploi

En Belgique, la dégradation des conditions de travail est elle aussi alarmante. Des enquêtes font part d'une dégradation des conditions de travail : augmentation de la pénibilité physique du travail et de la charge psycho-sociale³⁷. Les grilles salariales à deux vitesses se multiplient

³⁵ Comme le souligne Matéo Alaluf, « *La presse "bien intentionnée" se contentera de pointer du doigt "la base syndicale indisciplinée" (La Libre Belgique, 16 mars 2005). Le pompon revient au Vif/L'express (18 février 2005). Le conflit oppose d'un côté, selon l'hebdomadaire, "certains ouvriers qui dorment au lieu de travailler", dans "une entreprise où les règles les plus élémentaires ne sont plus respectées", donc "le laxisme total", et, d'un autre côté, Jean-Marc Meunier le directeur qui "veut une usine normale, où les gens arrivent et partent à l'heure, et travaillent convenablement entre les deux", Matéo Alaluf, « AGC-Splintex : une grève du XXI^e siècle », *Politique*, avril 2005.*

³⁶ Bénédicte Vaes parle du volet "refinancement de la sécu" en soulignant son caractère indispensable pour « *conserver une excellente politique de santé et rehausser des pensions scandaleusement basses* ». Elle dénonce ensuite l'attitude des organisations syndicales : « *Mais ça, on ne le voit pas encore. On en parle peu dans les assemblées syndicales. Chacun est, et c'est normal, obsédé par son cas personnel, son propre plan de carrière.* » Bénédicte Vaes, « *Après la théorie, on attend l'examen pratique* », *Le Soir*, 26 et 27 novembre 2005, p. 6.

³⁷ Il ressort d'une enquête du Service Public Fédéral « *Emploi, Travail et Concertation sociale* » (datant d'avril 2003) que « *11,5% de la population active s'estime victime de harcèlement moral au travail, 8% de harcèlement sexuel et 3,5% de violence*

également. Des secteurs - bancaire par exemple - insèrent dans une commission paritaire moins intéressante certains de leurs nouveaux employés.

Même si les contrats de travail restent dans leur majorité à durée indéterminée, le modèle de l'emploi stable est de plus en plus mis à mal. « *Au sein des entreprises, l'emploi se segmente entre un "noyau" de plus en plus réduit avec un contrat "classique" et des "périphériques" précaires : temps partiels, sous-traitants avec des statuts moins favorables, intérimaires, contrats à durée déterminée.* »³⁸ Cette précarisation et cette flexibilisation du marché du travail se caractérisent par :

- **Une augmentation régulière depuis plusieurs années du secteur intérimaire** (88.232 équivalents temps plein en 2006 répartis sur 363.437 individus. 41,6% des intérimaires ont moins de 26 ans. Le nombre d'heures de travail intérimaire prestées a augmenté de 14% par rapport à 2003³⁹). Des projets de loi visent à le promouvoir encore, en élargissant les secteurs qui pourraient y recourir et en créant l'intérim d'insertion pour les jeunes. Or, le travail intérimaire constitue un travail précaire. Les risques d'accidents de travail sont plus importants étant donné le manque de formation du personnel, les possibilités d'accès au crédit (logement, véhicule...) sont limitées étant donné l'irrégularité des revenus. De plus, l'intérim se diversifie. Il propose également des spécialistes hautement qualifiés - dans l'organisation de plan de restructuration et de fermeture par exemple - dont il devient possible d'employer le « talent » pour une mission fortement limitée dans le temps. Le secteur se positionne comme sous-traitant dans la gestion des ressources humaines des entreprises.

physique ». *Clés pour prévenir et lutter contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail*, MET, 2005.

³⁸ « La « nouvelle flexibilité » cherche à s'étendre », www.setca.org.

³⁹ Chiffres donnés par la fédération patronale des sociétés d'intérim « federgon ». Voir : www.federgon.be

- L'extension des possibilités de recours et de multiplication des **contrats à durée déterminée (CDD)**. L'article de loi qui garantissait que tout CDD reconduit se transformait en CDI a été assoupli. Les CDD représentent aujourd'hui 12% des contrats d'emploi et 4 contrats à durée déterminée sur 10 sont à temps partiel.
- Les multiples **plans d'embauche avec réduction de cotisations sociales** (les « Rosetta » et autres « Activa ») permettent une importante rotation de main-d'œuvre meilleure marché pour l'employeur. Cette diversité garantit une plus grande flexibilité des travailleurs amenés à en faire plus pour tenter de garder un travail dont la stabilité paraît de plus en plus douteuse.
- Le contournement de certaines législations. Certaines entreprises organisent des entretiens individualisés après un accident de travail et essaient de faire porter la responsabilité par le seul travailleur. Une entreprise, *Ryanair*, a même été jusqu'à menacer de verser une prime à tous les travailleurs non affiliés à un syndicat...
- Le recours fréquent à la **sous-traitance**. Il garantit des économies substantielles à certaines entreprises mais provoque la dégradation des conditions de travail de nombreux salariés. Les entreprises sous-traitantes sont généralement des PME, où il n'existe aucune présence syndicale, où les travailleurs sont amenés à travailler sur un ou plusieurs sites, à effectuer des tâches dans des conditions de sécurité laissées à l'arbitraire patronal. Par ailleurs, la généralisation de l'évaluation individuelle détruit les solidarités collectives déjà fortement entamées.
- Les mesures contenues dans le *Pacte de solidarité entre générations* qui proposent de sanctionner sous certaines conditions les travailleurs victimes de restructuration et instaurent la flexibilisation des travailleurs âgés.

Cette individualisation et cette précarisation croissante des conditions de travail rendent l'organisation collective des travailleurs plus complexe. Le nombre de travailleurs « de passage » dans une entreprise augmente. La création d'un réseau permettant la construction et l'organisation de la vigilance et de la résistance collective devient de plus en plus complexe.

Le patronat et ses relais politiques n'entendent pas en rester là.

Le MR propose de mettre l'accent sur les stages en entreprise et se déclare favorable « à l'idée d'un bonus de démarrage pour ceux qui réussissent leur stage et reçoivent un rapport positif de leur employeur »⁴⁰.

La FEB précise qu'il « ne faut pas croire que le contrat de solidarité entre générations constitue un aboutissement en soi. Il indique la voie à suivre, mais continuera à requérir en permanence des corrections et des ajouts. »⁴¹

Le *Pacte de solidarité entre générations* n'apparaît que comme une étape dans la voie de la flexibilisation et de la précarisation du marché du travail.

La répression des luttes sociales est elle aussi une réalité. Les requêtes unilatérales déposées auprès des tribunaux par des employeurs permettent toujours à la justice de s'immiscer dans des conflits sociaux et de décider sans aucun débat contradictoire de condamner des travailleurs en grève.

Des voix profondément réactionnaires se sont élevées pour restreindre le droit de grève. À l'occasion des actions des 7 et 28 octobre 2005, le ministre de l'Intérieur Patrick Dewael (VLD) a proposé d'interdire le blocage de la circulation et de l'accès aux lieux de travail. En novembre 2005, le ministre des Transports du Gouvernement wallon, André Antoine (CDH), a relancé sa proposition d'introduire un service minimum au Transport en commun (TEC). Le MR en a également fait un des grands thèmes de sa campagne pour les élections législatives du 10 juin 2007.

⁴⁰ « Le MR soutient le contrat de solidarité entre générations », www.mr.be, 7 novembre 2005.

⁴¹ Pieter Timmermans, « Le contrat de solidarité entre générations, c'est aussi... », *Inforfeb*, 24 novembre 2005.

2. La sécurité sociale et l'assistance publique

Les conservateurs belges se sont attachés à détruire le projet d'un régime collectif de protection sociale. Leur principal argument, le déficit financier de la sécurité sociale, ne tient pas. Il suffit de comparer les réductions de cotisations sociales accordées au patronat en 2005 - 5 milliards € - et le déficit de la sécurité sociale prévu pour la même année - 1 milliard €. Ajouter au fait que de plus en plus de personnes sont couvertes par le système sans que celui-ci ne bénéficie de sources de financement supplémentaires conséquentes.

La sécurité sociale connaît un essor important jusqu'à la fin des années '70. Depuis 25 ans, la vapeur s'est inversée. On assiste à un glissement progressif du système actuel vers une protection minimale résiduelle qui se différencierait peu d'un régime d'assistance publique, qui lui, ressort de la fiscalité et de la politique sociale de l'Etat, et non des cotisations sociales des travailleurs.

Cette évolution s'est produite par :

- *« la mise en place d'un financement dans le cadre d'enveloppes fermées,*
- *la "maîtrise" des dépenses au travers de la "responsabilisation" des acteurs,*
- *l'absence d'adaptation des allocations au bien-être et le blocage des plafonds salariaux pris en compte pour le calcul des allocations,*
- *la modulation du niveau des allocations en fonction du statut familial du bénéficiaire. »⁴²*

⁴² Anne Tricot, « Sauver notre sécurité sociale », CEPAG, Avril 2005, p. 3.

La sécurité sociale a été mise à contribution pour le développement de la politique de l'emploi (réduction des cotisations sociales sans contrepartie impérative de créer des emplois), pour l'harmonisation des différents régimes de sécurité sociale, son mode de financement restant principalement lié aux cotisations des seuls travailleurs salariés. Par exemple, le droit à l'assurance soins de santé a été ouvert aux minimexés et aux indépendants aux faibles revenus sans que l'Etat ne compense par une intervention complémentaire les droits ouverts à ceux qui ne cotisent pas. La sécurité sociale finance également le crédit-temps, les titres-services, les contrats de prévention...

L'Etat a proportionnellement diminué son intervention, alors qu'il accordait d'importantes réductions de cotisations sociales au patronat. Depuis 1992, celles-ci ne sont plus intégralement compensées par des moyens en provenance de la TVA.

Le taux de remplacement des allocations sociales a considérablement diminué (de 42% en 1980, il passe à 28% en 1999), les interventions personnelles des personnes dans les soins de santé n'ont cessé de s'accroître, laissant la porte ouverte au développement des assurances privées et, pour les plus précarisés, au surendettement⁴³. La situation de la pauvreté en Belgique s'est aggravée depuis le milieu des années '80 « *en raison du décalage croissant entre l'évolution des allocations sociales et l'évolution des salaires.* »⁴⁴

⁴³ Insuffisance de revenus et accidents (de travail, de santé, de la vie...) représentent 79% des cas de surendettement. Le cumul inconsidéré des prêts ne concerne que 2% des situations (source : www.fgtbbruxelles.be).

⁴⁴ Anne Tricot, « Sauver notre sécurité sociale », CEPAG, Avril 2005, p. 3. Les 200 millions € prévus pour la liaison des allocations au bien-être sont insuffisants pour rattraper structurellement ce décalage. La pauvreté qui touche 13% de la population s'étendrait à 45% sans le système de sécurité sociale. « *En 2001, 13% de la population belge avait un revenu inférieur à 60% du revenu médian et présentait un risque majeur de pauvreté. Au même moment, 7% de la population avait un revenu inférieur à 50% du revenu médian, soit 7.109€ annuellement pour une personne isolée.* », www.politiquessociales.net

Ces attaques ont été rendues possibles par **une vaste entreprise de délégitimation** des protections sociales. Elles seraient trop élevées et compromettraient la survie du système. Elles entraîneraient des charges trop conséquentes pour les entreprises qui verraient leur compétitivité diminuer. Elles n'encourageraient pas le travail et pousseraient les travailleurs sans emploi à vivre au crochet du système. La mode devrait désormais être à l'**activation**.

Dans ce contexte, la légitimité des allocations de chômage est contestée. Des atteintes sont portées aux droits des travailleurs sans emploi :

- Dans des secteurs croissants de la société, il fallait lier allocation et activité. C'est en ce sens qu'ont été créées les agences locales pour l'emploi (ALE), avec, depuis 1994, certaines conditions d'obligation pour les chômeurs longue durée de s'y inscrire, sous peine de perdre leurs droits aux allocations. Malgré l'instauration d'une représentation syndicale en leur sein, le système des ALE permet bel et bien à des personnes privées ou à certaines associations de recourir à du travail bon marché, déductible fiscalement... Les travailleurs n'ont qu'un faible complément de revenu et un contrat très précaire.
- Depuis 1994 également, la durée du stage d'attente - période durant laquelle un jeune chômeur ne bénéficie d'aucune allocation - a été portée à 9 mois.
- Des délais sont prolongés. Par exemple, dans le cas d'un travailleur qui, après une période de chômage, retravaille à temps plein et retombe ensuite au chômage. Il lui faudra avoir travaillé pendant une période ininterrompue d'au moins 12 mois pour prétendre à des allocations calculées sur son salaire (allocations à 60% ou 55% pendant 12 mois) et non à des allocations forfaitaires. Il suffisait auparavant d'une période ininterrompue de reprise du travail comme travailleur à temps plein d'au moins 6 mois.
- La possibilité d'une exclusion du droit aux allocations pour « chômage de longue durée » lorsque, moyennant certaines conditions de revenu, sa durée dépasse le double de la durée moyenne régionale du chômage, compte tenu de la catégorie d'âge et du sexe du chômeur.

- Le plan de « chasse aux chômeurs » initié par le ministre Franck Vandembrouck (Spa) en 2004 exige du demandeur d'emploi qu'il fournisse les preuves de sa bonne volonté à s'intégrer. Cela signifie de rendre compte de la recherche permanente d'un emploi afin de sauvegarder son droit aux allocations. Le manque et l'absence d'emploi ne sont plus que des motifs secondaires pour expliquer le chômage. Désormais, le chômeur devient responsable de sa situation, à lui de démontrer qu'il en veut⁴⁵...

Les milieux patronaux ne sont pas en reste. Ils continuent d'agiter le spectre d'une limitation des allocations de chômage dans le temps. Alors que la société est chroniquement dans l'incapacité de proposer un emploi à toutes et tous.

La conditionnalité des droits sociaux ouverts par le **système d'assistance publique** a été renforcée. La réforme de l'aide sociale initiée en 2002 par le ministre Vande Lanotte (SPa) conditionne l'octroi d'un revenu minimum - le revenu d'intégration - à la signature par l'intéressé d'un contrat d'insertion. Le demandeur doit fournir les preuves de sa bonne volonté à s'intégrer sous peine de sanctions. L'assistance publique glisse alors progressivement vers la charité publique.

Le scénario à l'américaine n'est peut-être pas aussi éloigné qu'on l'imagine. Les réformes du système de sécurité sociale dessinent les contours d'une protection minimale avec possibilité pour ceux qui en ont les moyens de souscrire à des systèmes d'assurances privées qui garantissent de meilleures couvertures. La conception d'un système de sécurité sociale où on cotise proportionnellement à ses revenus et non aux risques que l'on court est progressivement disqualifiée.

⁴⁵ Comme le précisait Vincent Van Quickenborne, secrétaire d'Etat à la Simplification administrative, « *La suppression du pointage au chômage est un autre exemple [de simplification administrative]. C'est une pratique moyenâgeuse, que nous allons changer en obligation de recherche active. A la place d'aller chercher un cachet deux fois par mois, chaque personne devra, par exemple, se rendre au VDAB [Orbem ou Forem] deux fois par mois pour avec leur aide rechercher activement de l'emploi. L'idée du chômeur paresseux n'est pas correcte. Mais celui qui ne veut vraiment pas travailler, sera exclu et je pense qu'à la fin du processus il y aura beaucoup plus d'exclusions qu'avant.* », *De Financieel Economische Tijd*, 16 juillet 2003.

Conclusions

La Belgique n'a pas atteint le seuil de dégradation sociale des Etats-Unis. Mais le sens commun néolibéral se répand dans l'ensemble des pays européens. Celui-là même qui :

- **disqualifie la solidarité et l'action collective ;**
- **privilégie une lecture des situations sociales en terme de responsabilité individuelle** et exclut les déterminants qui pèsent sur chaque situation ;
- **dépolitise des questions sociales telles que le chômage, l'assurance soins de santé en en faisant des problèmes de bonne moralité des assurés sociaux ou des questions purement techniques** et non des problèmes d'injustice sociale.

L'Etat providence cède la place au **gouvernement de l'insécurité sociale**.

L'Etat providence est basé sur :

- un soutien de la demande économique via des augmentations salariales régulières ;
- un système de protection sociale basé sur la solidarité des salariés qui a pour mission de protéger les populations les plus vulnérables et de corriger les inégalités sociales ;
- une réponse collective à un ensemble des problèmes sociaux et à leurs conséquences individuelles ;
- des services publics forts ;
- des capacités d'intervention de l'Etat en matière de régulation économique.

Le **gouvernement de l'insécurité sociale** est sous-tendu par le **projet de société néolibéral** :

- **la compétition** est érigée en fétiche, tout ce qui vient l'entraver est appréhendé comme une rigidité ;

- **la privatisation des services publics** est présentée comme une garantie d'une meilleure gestion et d'une plus grande efficacité ;
- **le marché** devient la sphère naturelle dans laquelle un mécanisme de sélection - permettant la survie des plus aptes - est assuré ;
- **les problèmes sociaux sont transformés en problèmes de responsabilités individuelles.** L'injustice sociale n'est plus perçue comme telle. Il ne reste plus que les perdants de la mondialisation qu'il convient de discipliniser par des programmes d'activation afin de pallier à leurs carences de caractère ou de comportement ;
- **la libre circulation des capitaux** est garantie, alors que la liberté des travailleurs est réduite (difficulté à s'organiser syndicalement, emplois précaires, limitation des conditions d'obtention des droits de séjour...). Ce qui entraîne une marchandisation généralisée de la force de travail. Soumise à une concurrence sans précédent, la mondialisation du salariat se traduit par une exploitation accrue qui laisse les travailleurs sans droit. Les projets de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la prestation de travail ne laissent rien présager de bon ;
- **les protections sociales** (droit du travail, sécurité sociale...) **sont des rigidités** qui portent atteinte à la compétitivité des entreprises et à la sacro-sainte concurrence ;
- **l'économie** est organisée non sur base des besoins de la population mais **en fonction d'une maximisation des profits des investisseurs**, quelles que soient les conséquences sociales et écologiques des choix retenus.

Les idéologues néolibéraux proposent un monde où les lois « naturelles » du marché fonctionneraient sans entraves. Un monde livré aux appétits carnassiers des multinationales dans lequel triompherait le principe de la loi du plus fort.

Les droits durement conquis par le mouvement ouvrier sont la cible privilégiée de ces ultraconservateurs. Fervents adeptes du gouvernement de l'insécurité sociale et du néolibéralisme débridé, ils mettent en cause la légitimité de l'organisation et de l'action syndicale.

Chaque lutte syndicale provoque une levée de boucliers des fidèles du néolibéralisme et de la dérégulation sociale. Dans des secteurs très larges des champs politique, économique et scientifique, les travailleurs et les organisations syndicales sont disqualifiés⁴⁶. Les premiers ne seraient obsédés que par leur propre cas individuel, les seconds pratiqueraient la désinformation auprès de leurs affiliés et se lanceraient dans des actions menaçant les investissements économiques à venir.

Ces commentaires - relayés par la majorité des médias - témoignent d'une double attitude :

- une attitude de **mépris social** par rapport aux classes populaires qui ne seraient pas qualifiées à agir sur leurs conditions d'existence. Ce qui en toile de fond pose la question de la démocratie, c'est-à-dire de la légitimité du citoyen à intervenir dans la vie politique et sociale, selon sa position dans la hiérarchie sociale ;

⁴⁶ Une lecture et une dénonciation pertinentes de l'anti-syndicalisme propagé à la suite de la grève générale organisée le 7 octobre 2005 par la FGTB contre le « Pacte » des générations a été proposée par Hugues Le Paige : « *La manière dont la grève générale décidée par la FGTB a été accueillie et commentée la semaine dernière en dit long sur les rapports de force idéologiques dans notre société. Déferlante de condamnations, de stigmatisations, ou de dérisions - du moins jusqu'à la démonstration du succès de la grève qui dépassait les espérances des organisateurs et les frontières des organisations. La presse était pratiquement unanime dans ses commentaires, tous médias confondus - sur la condamnation de cette action syndicale, un véritable tir de barrage. Alors, on peut certes mettre justement en cause certains aspects du fonctionnement des syndicats, mais la contestation systématique de leur représentativité et de leur rôle devient essentiellement idéologique. De bons esprits, rappelant de sombres époques, souhaitent même « en finir avec les syndicats ». L'autre élément éclairant est la manière dont on a argumenté sur l'allongement global du temps de travail dans les négociations sur les pensions. Même mépris ou même ignorance de toute pensée alternative. L'argumentation de la pensée économique dominante ressort désormais de l'infailibilité pontificale. Si l'on ne craignait nous-mêmes les poncifs on dirait que décidément jamais la pensée n'a été aussi unique.* » Hugues Le Paige, « Anti-syndicalisme primaire », 13 octobre 2005, www.rtbef.be

- une attitude de **réprobation morale**, de condamnation des actions au nom de leur archaïsme ou de leur supposée inutilité⁴⁷. A lire et à entendre les maîtres-tanceurs qui orchestrent l'information, les acteurs des mobilisations n'obéiraient qu'à des mobiles irrationnels. Reste encore l'interprétation selon laquelle les grèves et les manifestations seraient le fait de fauteurs de trouble ou de preneurs d'otage.

La disqualification est parfois telle que les positions sociales du bourreau et de la victime sont inversées. Ainsi, certains journaux parlaient du « Père Noël » qui était passé par VW pour commenter les primes de départ alors que le groupe imposait des milliers de licenciements, un maintien de l'activité sur le site conditionné par une dégradation des conditions de travail (augmentation de la durée de travail de 35 à 38 heures sans adaptation salariale...) tout en réalisant de plantureux bénéfices.

Cette disqualification déforce le monde du travail, confronté aujourd'hui à une grave dégradation des conditions de travail et à un chômage structurel de masse. Le fait que la presse collabore à cette disqualification contribue à produire une invisibilité des formes de l'injustice sociale et à renforcer la vision du monde néolibérale.

Dans un contexte de déficit démocratique, l'organisation syndicale reste un lieu indispensable pour que s'affirme un contre-pouvoir et pour que les conditions de vie des gens pèsent dans les orientations politiques. L'OCDE ne dit pas autre chose quand elle souligne qu'il est plus difficile de s'attaquer à des travailleurs organisés !

La dévastation sociale que connaissent les Etats-Unis a précisément été rendue possible par une longue entreprise de disqualification et de marginalisation des résistances et des organisations syndicales.

⁴⁷ Ce qui rejoint l'analyse développée par Henri Maler et Reymond Mathias, « Médias et mobilisations sociales. La morgue et le mépris ? », Paris, Syllepse, 2007.

Sommaire

Introduction	2
La révolution néolibérale aux USA	3
1. Les conditions de travail et salariales	4
2. La sécurité sociale et l'assistance publique	9
3. Le syndicalisme américain.....	14
Belgique.	
La disqualification de la solidarité sociale	19
1. Les conditions de travail et d'emploi	24
2. La sécurité sociale et l'assistance publique	28
Conclusions	32



Rue de Namur 47
B-5000 Beez
T 081/26 51 52
F 081/26 51 51
www.cepag.be

Avec le soutien de la Communauté française



CULTURE
ÉDUCATION PERMANENTE